



Collège Notre-Dame de Nazareth

Assimilé aux Collèges et Lycées de France

Beyrouth – LIBAN. B.P. 165108

Tel. (01) 327150-1 Fax : 01/200 971

e-mail : nazareth@ndn.edu.lb

site web : www.ndn.edu.lb



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

مدرسة سيدة الناصرة

مطابقة للمدارس والثانويات الفرنسية

بالنسبة للمناهج المعتمدة فيها

بيروت - لبنان - ص.ب ١٦٥١٠٨

هاتف: ٠١/٣٢٧١٥٠١ - فاكس: ٠١/٢٠٠٩٧٠

بريد إلكتروني: nazareth@ndn.edu.lb

موقع إلكتروني: www.ndn.edu.lb

Dispense

Elève libanais scolarisé dans un établissement à l'étranger

Année scolaire 2023 / 2024

Bénéficiaires :

Tout élève ayant été scolarisé hors du territoire libanais durant trois années consécutives et ayant terminé sa classe de CE1.

Documents exigés :

1. Attestation de scolarité couvrant les trois dernières années.
2. Attestation de radiation mentionnant le résultat de la dernière à l'étranger.
3. Passeport du père ou de la mère (la personne qui présente le dossier) et une copie.
4. La carte d'identité de l'élève et une copie.
5. La carte d'identité du père ou de la mère et une copie.
6. Trois timbres.

Procédures :

1. Faire légaliser les deux attestations par le Ministère de l'Education et le Ministère des affaires étrangères du pays ou a résidé l'élève.
2. Faire légaliser ces mêmes attestations à l'Ambassade du Liban.
3. Faire légaliser ces mêmes attestations au Ministère des affaires étrangères Libanais.
4. Présenter le dossier au Ministère de l'Education nationale libanais (bâtiment Unesco).

NB : Les demandes de dispense sont acceptées du Lundi au Jeudi entre 8h30 et 14h.